

N° 6611¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

PROPOSITION DE LOI

relative à l'égalité salariale entre hommes et femmes

* * *

REPRISE DE LA PROPOSITION DE LOI

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE, MINISTRE D'ETAT**

(24.4.2014)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en date du 27 mars 2014 et conformément à l'article 66.- (2) du Règlement de la Chambre des Députés Madame Cécile Hemmen a repris en son nom la proposition de loi n° 6611 relative à l'égalité salariale entre hommes et femmes, déposée par Monsieur Lucien Lux le 6 septembre 2013.

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement. Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

